

ESSAI EN VUE D'ÉLABORER UNE FORME SIMPLE ET PRUDENTE DE SYSTÈME ÉLECTORAL TRÈS MODÉRÉMENT PROPORTIONNEL « FAIT AU CANADA »

La situation actuelle

Tous les témoins et experts ont soutenu devant votre comité qu'aucun système n'est parfait pour respecter entièrement l'ensemble des valeurs importantes. Des compromis sont inévitables. Ainsi, il est impossible d'en arriver à une solution qui soit entièrement satisfaisante pour tous les partis et tous les citoyens, même à l'issue d'une plus longue période de recherche, de réflexion, de consultation et de débats. Il faut faire des choix, et seule l'expérience concrète d'un nouveau système permettra d'en révéler les vertus et les défauts et mènera à un changement plus approfondi.

Alors, que pouvons-nous espérer accomplir à temps pour l'élection de 2019? Simplement l'obtention d'un consensus suffisant au sein du Parlement quant à un système méritant qu'on le mette à l'essai. Nathan Cullen, comme bien d'autres après lui, suggère qu'un nouveau système électoral, adopté dans de telles limites de temps, ne devrait servir qu'à une ou deux élections. Après cela, un référendum de validation de la solution choisie (possiblement modifiée en fonction d'un nouveau consensus) ou le retour au scrutin uninominal majoritaire à un tour (SMUT) serait approprié.

Voilà qui vient limiter les choix : des systèmes comme le scrutin proportionnel mixte, qui nécessite un redécoupage complet de la carte électorale et le renouvellement du mobilier de la Chambre des communes pour accueillir un plus grand nombre de députés, se prêtent difficilement à un essai pour une ou deux élections. Ils risquent également de prendre trop de temps compte tenu de l'échéancier.

La plupart des électeurs souhaitent que la solution de rechange au SMUT conserve le plus possible sa simplicité. Le recours au vote unique transférable (VUT) semble être beaucoup trop compliqué à leurs yeux. Ils sont nombreux aussi à s'inquiéter d'un fractionnement du Parlement avec la naissance de plusieurs nouveaux partis, dont certains peuvent ne s'intéresser qu'à un seul enjeu (pro-vie, pro-armes, anti-immigrants, etc.). La plupart des Canadiens préfèrent que ces enjeux soient débattus au sein des grands partis, lesquels fonctionnent comme une sorte de « coalition ».

Les partis de l'opposition vivent déjà un problème d'unité : les conservateurs avec leurs membres plus ou moins progressistes; le NPD avec ses membres qui prônent le manifeste *Un bond vers l'avant* et d'autres qui le rejettent; et les verts avec leur chef qui rejette ce à quoi adhère un grand nombre de membres. Ils essaient tous de préserver leur unité. Serait-il bon pour le Canada de séparer les conservateurs sociaux et les tenants du manifeste *Un bond vers l'avant*?

Le Nouveau Parti démocratique, le Parti vert et la partie de l'électorat la plus virulente et la plus organisée (les 59 organisations membres de l'Alliance « Chaque électeur et électrice compte ») n'appuieront aucune solution de rechange qui ne prévoit pas un certain degré de représentation proportionnelle.

Après avoir privilégié un scrutin de ballottage fondé sur le classement obligatoire des deux candidats préférés, je suis maintenant convaincu qu'une certaine forme de représentation proportionnelle doit faire partie de la solution de rechange au SMUT. En effet, dans les pays qui ont adopté la représentation proportionnelle, personne ne réclame le passage ou le retour au concept du « tout au vainqueur » du SMUT. Voilà qui est un argument très convaincant.

J'ai donc tenté de formuler une nouvelle proposition qui inclut une forme très minime de proportionnalité dans la plupart des circonscriptions. Dans certaines d'entre elles seulement, le classement des deux candidats préférés serait obligatoire.

La solution de rechange proposée

Dans chacun des territoires, ainsi que dans d'autres circonscriptions très vastes sur le plan géographique, les comtés uninominaux sont conservés. Cependant, les électeurs seront tenus de classer deux candidats selon leur préférence. Si aucun candidat n'obtient 50 % des votes de premier choix, tous les votes de second choix sont comptés. Ainsi, il se peut que le candidat arrivé en seconde place obtienne plus de votes de premier et de deuxième choix, une fois réunis, que le candidat le plus choisi par les électeurs. De cette façon, le candidat ayant obtenu le plus vaste soutien est élu.

Dans le reste du Canada, les comtés seront regroupés en circonscriptions plurinominales. Pour que la représentation soit la plus « locale » possible, on ne suggère que des circonscriptions à trois ou quatre sièges. Les électeurs ont trois ou quatre votes, et chaque parti peut présenter trois ou quatre candidats, tous nommés par les associations de comté uninominal traditionnelles. Comme toujours, des candidats indépendants peuvent également se présenter.

Dans chacun des comtés uninominaux, les réunions traditionnelles de tous les candidats peuvent avoir lieu. Dans les nouvelles circonscriptions à trois ou quatre sièges, il est possible de tenir des réunions pour entendre tous les candidats du même parti et leur poser des questions. Sur le plan logistique, il est toutefois plus difficile d'envisager de tenir des réunions de tous les candidats. Chaque candidat aura l'occasion de se faire connaître, à l'intérieur et à l'extérieur de son comté traditionnel, en donnant des entrevues à la radio et à la télévision, ainsi que dans les journaux et les médias sociaux.

Les électeurs sont libres, et non tenus, d'attribuer leurs votes à des candidats de plus d'un parti. S'ils le souhaitent, ils peuvent tout simplement voter pour tous les candidats du parti qu'il préfère en exclusivité.

À quoi ressemblera le bulletin de vote? Pour chaque parti, les candidats sont présentés ensemble, en ordre alphabétique, accompagnés du nom du comté uninominal qui les a nommés. Les candidats indépendants sont présentés comme tels, sans mention de comté.

Comment les votes seront-ils comptés dans une circonscription à quatre membres et quels candidats seront élus? Tous les pourcentages renvoient au total de l'ensemble des votes. Et, évidemment, le nombre réel de votes est le facteur décisif.

D'abord, le total des votes obtenus par tous les candidats de chaque parti est établi. Si un parti remporte 25 % ou plus du total de l'ensemble des voix, un candidat de ce parti est élu. Un indépendant qui obtient 25 % ou plus des votes est aussi élu.

Au deuxième tour, les partis qui ont obtenu plus de 25 % des voix et ont élu un candidat conservent, après avoir déduit de leur total les 25 % utilisés, un pourcentage des votes. Si, après cette déduction, un parti possède toujours 25 % ou plus des votes, un autre de ses candidats est élu, et les 25 % utilisés sont déduits. Les partis et les indépendants qui obtiennent moins de 25 % des votes conservent leur pourcentage.

Au troisième tour, les pourcentages restants après déduction sont comptés, ainsi que le nombre de sièges restants. Si un seul siège est toujours vacant, le parti ou l'indépendant ayant le plus haut pourcentage (restant) remporte le siège. Si c'est un parti, le candidat ayant obtenu le plus de votes parmi ceux qui n'ont pas été élus l'emporte.

S'il reste plus d'un siège, deux ou trois candidats des partis ayant le plus haut pourcentage (restant) qui ont obtenu le plus de votes sont élus.

Voici quelques exemples :

PLC : 40 % réduit de 25 % donne 15 % des votes restants

PCC : 30 % réduit de 25 % donne 5 % des votes restants

NPD : 20 % des votes

PVC : 10 % des votes

Les pourcentages de 15 % et de 20 % donnent un siège de plus au PLC et un siège au NPD.

Le résultat final est le suivant : le PLC a deux députés, le PCC en a un et le NPD en a un.

PLC : 35 % réduit de 25 % donne 10 % des votes restants

PCC : 30 % réduit de 25 % donne 5 % des votes restants

NPD : 20 % des votes

PVC : 15 % des votes

Les pourcentages de 20 % et de 15 % donnent un siège au NPD et un au PVC.

Le résultat final est le suivant : PLC a un député, le PCC en a un, le NPD en a un et le PVC en a un.

Dans les circonscriptions à trois sièges, 33,3 % devront être obtenus. Au Québec, le Bloc Québécois s'ajoute à la liste des partis.

Quelques principes

Les électeurs, et non les représentants des partis, font les choix décisifs. Au sein du même parti, c'est toujours les candidats ayant obtenu le plus de votes qui sont élus. Ce n'est pas le parti, mais les électeurs qui déterminent qui des trois ou quatre candidats sont élus.

Dans chacune des circonscriptions plurinominales, l'électeur disposera de plus d'un député, alors il peut choisir de s'adresser à celui qui, parmi les députés « locaux », semble le plus sympathique et le plus efficace.

La très modérée proportionnalité proposée ici empêche le fractionnement du Parlement par la création d'un trop grand nombre de partis, parfois intéressés à un seul enjeu.

Conséquences

L'élément de compétition au sein du même parti pourrait inciter l'électorat à participer davantage.

Les chances pour un plus petit parti de faire élire un candidat reposent sur le degré de soutien que les électeurs lui accordent, contrairement aux grands partis. Les partis marginaux continuent manifestement de n'avoir aucune chance. Présenteront-ils toujours des candidats?

Puisqu'il n'exige qu'un regroupement, et non un redécoupage de la carte électorale ni un réaménagement de la Chambre des communes pour accueillir un plus grand nombre de députés, ce système peut être mis en place rapidement et mis à l'essai pour une ou deux élections.

Theodore Geraets
Professeur émérite, Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)